



# INFOS FLASH

Août 2021



## Mairie de Saint Bazille de Montmel

04 67 86 93 21 [mairie@saintbazilledemontmel.fr](mailto:mairie@saintbazilledemontmel.fr) [www.saintbazilledemontmel.fr](http://www.saintbazilledemontmel.fr)

### Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu lundi 27 septembre à 18h30.

Le compte-rendu sera disponible sur le site Internet de la mairie.

### Secrétariat de Mairie

Les horaires d'ouverture à partir du 1<sup>er</sup> septembre sont le **lundi** et **jeudi** de 9h à 11h et de 14h à 16h.

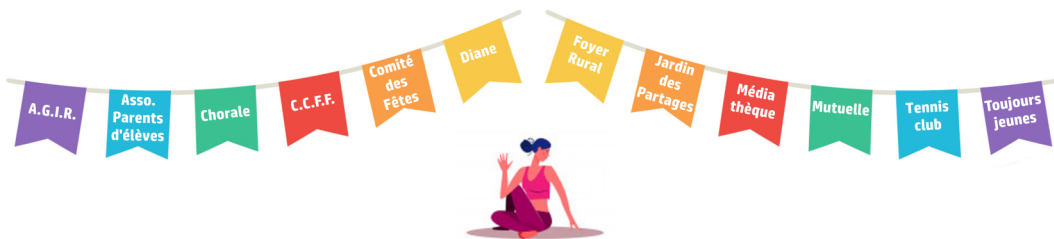
Les permanences téléphoniques restent en place du lundi au vendredi de 9h à 12h.

**Pour des demandes non-urgentes, merci de privilégier le contact par mail.**

### Hérault Transport

En raison des travaux toujours en cours dans la commune, l'arrêt de bus Provisoire de la ligne régulière 611 ne sera pas desservi. Il faudra vous rendre à l'arrêt de bus Centre situé au foyer communal.

Plus d'informations sur les horaires sur le site Internet [herault-transport.fr](http://herault-transport.fr)



## Forum des associations

**Samedi 28 août de 10h à 13h**

**Domaine - Saint Bazille de Montmel**



**Venez découvrir nos actions,  
nos activités et/ou vous inscrire.**



Le forum des associations est maintenu et aura bien lieu le samedi 28 août de 10h à 13h au Domaine situé rue du plan Vincent. Vous pourrez y retrouver toutes les associations de la commune qui seront présentes pour faire connaître leurs activités et leurs modalités d'accès en cette période compliquée.

Le pass sanitaire n'est, au jour de la distribution de ce bulletin, pas obligatoire pour s'y rendre.

Si la situation venait à évoluer, vous en serez informés par affichage papier ainsi que par voie numérique grâce à notre site Internet, l'application Info Flash ainsi que sur notre page Facebook.

Le port du masque ainsi que les gestes barrières restent bien entendu obligatoires.

Merci de votre compréhension.

### CONTRE LE CORONAVIRUS

**Pour vous protéger  
et protéger les autres**



**PORT DU MASQUE  
OBLIGATOIRE**

# Saint Bauzille s'engage pour la biodiversité

**Le saviez-vous ?** Le territoire communal fait partie du grand site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais », c'est-à-dire qu'il est concerné par des Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I et II et un arrêté de biotope.

Ayant conscience de cette richesse, la commune s'est engagée sur un projet en faveur de la biodiversité et a déjà réalisé des actions précédemment : label zéro phyto, réduction du temps d'éclairage public nocturne, plantations d'arbres, etc. Fort de cette dynamique, elle a obtenu le label « **Territoire Engagé pour la Nature** ».



Dans la continuité, un nouveau projet a été voté et a pour objectif, sur 3 ans, de :

- réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC),
- de sensibiliser à la biodiversité et à sa préservation,
- d'intégrer ces études pour la gestion et l'aménagement du territoire communal.

Ce projet a été présenté lors de l'Appel à Projets de l'**Office Français de la Biodiversité** et Saint Bauzille a l'honneur de faire partie des **lauréats 2021**. De ce fait, la commune va profiter de subventions à hauteur de 80% des dépenses éligibles dans le cadre du Plan France Relance de l'État.



Le premier objectif est donc de réaliser un ABC afin de mieux connaître, faire connaître et préserver la flore et la faune communale.

Pour parvenir à un travail le plus abouti possible, notamment au niveau de la cartographie, la commune va déléguer certains inventaires et la cartographie à un bureau d'étude spécialisé mais la réalisation de cet ABC nécessite également l'implication de l'ensemble des acteurs locaux.

En effet, la municipalité conçoit avant tout l'élaboration de cet ABC comme un **projet participatif**, regroupant spécialistes naturalistes, habitants, associations du village, chasseurs, agriculteurs, viticulteurs, l'école, le centre de loisirs, la médiathèque, les élus et le représentant environnement de la communauté de communes....

Un comité de pilotage regroupant des représentants de tous ces acteurs sera mis en place **fin septembre** afin de lancer le projet.

**Vous êtes intéressés par ce projet et souhaitez vous impliquer activement ?**

Vous êtes tous bienvenus et trouverez une place en fonction de vos goûts, de vos intérêts ou de vos compétences.



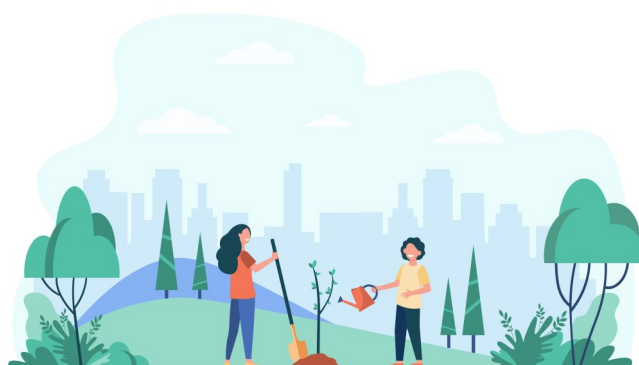
Des groupes de « travail » vont se constituer pour des actions concrètes et en fonction des centres d'intérêts de chacun : la flore, les oiseaux, les insectes, chiroptères, gibier, espèces invasives, espèces rares, anciennes, et ateliers natures artistiques ou créatifs.

L'école, le centre de loisirs et la médiathèque participeront à certaines actions en proposant des animations. Les idées ne manquent pas.

L'intérêt de ce projet est donc de mieux connaître et faire connaître la richesse de notre patrimoine écologique afin de mieux préserver et gérer notre territoire communal. Il favorisera la reconnexion des habitants avec leur territoire qui est un bien commun à sauvegarder.

Vous souhaitez plus d'informations sur le projet ?  
Rendez-vous le samedi 28 août au Domaine, de 10h à 13h, lors du Forum des Associations

Renseignements et contact : Marie-France Coumans  
m2fcoumans@free.fr



## Déchetterie mobile

La déchetterie mobile sera présente sur notre commune **les 1er et 2 octobre**.  
Son emplacement se trouve derrière les terrains de tennis, près du hangar communal.

Elle est ouverte selon les horaires suivants :

- vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- samedi : de 9h à 12h et 13h à 16h

Vous pouvez y déposer vos ferrailles, encombrants, déchets verts, batteries, piles et votre bois.



## Containers individuels de déchets

La communauté de communes nous signale que de plus en plus de containers individuels disparaissent ou se retrouvent fortement endommagés.

Nous rappelons que ces containers ne doivent se trouver sur la chaussée que le jour de ramassage c'est-à-dire le **lundi et jeudi pour le container vert**, et le **jeudi pour le container jaune**. Il faut veiller à les rentrer une fois le ramassage effectué afin qu'ils ne gênent pas la circulation mais aussi afin de les sauvegarder de tout vol ou dégradation.



## Service civique

Dès octobre une nouvelle mission de service civique « Favoriser le lien social et intergénérationnel dans le village par les jeux de société et de plein air » sera proposée par la mairie pour une durée de 7 mois. Cette mission, 24h/sem se déroulera à la médiathèque, au centre de loisirs et à l'école pendant les temps périscolaires.

Les candidatures sont à déposer sur le site du service civique dès le 16 août.



### Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes, c'est quoi ?

C'est un groupe de jeunes qui se réunit pour réfléchir, décider et proposer la réalisation de projets dans la commune.

Tu as entre **9 et 17 ans** et tu veux en faire partie ?

Le dossier de candidature est à retirer à la mairie. Attention, les candidatures sont à déposer **avant le 15 septembre**.

### Travaux / circulation

Les travaux actuellement engagés sur la commune sont passés dans la troisième phase le 17 août.

Cette phase consistant en la réfection de l'assainissement prendra fin en octobre et fera place à la phase d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, etc.) puis à la dernière phase avec la réfection de la chaussée.

Nous sommes conscients des difficultés de circulation et autres gênes que ces travaux nécessaires occasionnent et vous remercions de votre patience.



### Circulation sur certaines voies



Ces dernières années, nous avons pu constater la recrudescence de véhicules à moteurs en espace naturel, sur certains chemins ruraux non autorisés ainsi qu'en hors-piste.

Malheureusement, cela porte préjudice à la tranquillité de la faune et flore sauvage, notamment à de nombreuses espèces protégées comme la magicienne dentelée, l'aigle de Bonelli, le lézard ocellé et bien d'autres.

Pour ces raisons, un arrêté municipal a été pris le 8 juin 2021 interdisant la circulation des véhicules à moteur sur l'ensemble des pistes DFCI du territoire communal ainsi que sur d'autres chemins (liste complète disponible à la Mairie ainsi que sur le site Internet). Des panneaux d'information vont être posés pour signaler ces lieux. Toute infraction à cet arrêté est passible de 1500€ d'amende.